

COUDOUGNAN

Bulletin d'information et de liaison

Édité par le Carrefour Culturel Codognanais

Mai 2008

N° 250

Site internet du CCC : <http://www.carrefour-culturel-codognanais.org>

Éditorial

Vous allez lire le deux cent cinquantième numéro du « Bulletin » mensuel de notre Association. Il a été baptisé « COUDOUGNAN » dès son premier numéro en mai 1981.

Que de chemin parcouru depuis Tout au long des vingt sept années d'existence de l'Association.

Pourquoi « COUDOUGNAN » et non « Codognan » ? Parce que longtemps au cours des siècles et encore aujourd'hui en « Lengo Nostre » c'est la graphie du nom de notre village que l'on trouve très souvent.

Depuis le début, les équipes se sont succédées et renouvelées, mais il reste un noyau fidèle qui, depuis le début, s'emploie à vous informer des activités de notre associations et aussi des activités des autres associations qui veulent bien nous en confier la publication. Sans oublier les articles de fond sur la connaissance de notre village, du terroir et de notre région. Rien n'arrête le progrès, actuellement, sur Internet, vous trouverez le bulletin et tous les articles sur le site du C.C.C. : <http://www.carrefour-culturel-codognanais.org>. Les photos et titres sont en couleur.

Depuis plusieurs années déjà, nous avons commencé une fructueuse collaboration avec la Mairie de notre village dont nous publions les informations qu'elle nous confie. La Mairie nous aide grandement dans le « tirage » de ce « bulletin ». Nous espérons que cette collaboration ne fera que s'amplifier dans la perspective d'une future « médiathèque ».

Au nom de l'équipe, actuellement composée de : Sylvette CAZELLET, responsable , Danilo ARCARO, Suzette BESSEDE, Lucile CHARNOT, André et Suzette DE CAY, Suzanne ESPAZE, Pierre FANGUIN, Bernard FEVRIER, Michel GAUFFRES, Danièle NURIS et Christian VERGNIOL, nous vous disons « Bonne lecture » et vive le « Carrefour Culturel Codognanais » !



*Voir à la dernière page
le déroulement du Bulletin,
sous forme de B.D.*

Au nom de toute l'équipe,
Le Président du C.C.C.
Michel GAUFRES

Arènes de CODOGNAN

C'est à la fin des années 1800, qu'au lieu-dit « Les Baraques » de Codognan, qu'eurent lieu les premières courses de taureaux.

En fait, les arènes étaient situées dans un ancien affenage utilisé par les diligences. Le premier cocardier à avoir couru dans ces arènes était « Lou Paré » (1889-1915) du manadier Etienne Pouly.

Au début du siècle dernier, les taureaux couraient sur la place du village, notamment pour la fête votive du 14 juillet ; Les cinq rues d'accès à la place étaient simplement fermées par des poteaux que l'on glissait dans des fers en forme de U scellés dans les murs. On peut voir encore certains de ces fers.

Enfin, petit à petit, les théâtres remplacent les charrettes et des barrières à claire-voie sont



posées. Il faut noter que ce « plan » était chaque année monté et démonté par les cantonniers du village. Dans ce plan de charrettes et de théâtres ne couraient que des vaches et des taureaux jeunes.

Ainsi, les taureaux couraient chaque année sur la place du village jusqu'en 1968 où la municipalité décida d'implanter les arènes dans le terrain à côté du lavoir qui servait d'étendoir. Il faut savoir qu'entre temps, en 1967, les théâtres en tubes de Vergèze avaient été achetés et montés pour la première fois sur la Place du Village.

Le toril a été réalisé par l'entreprise de maçonnerie Meyrueix de Codognan et les théâtres ont été montés par les membres du club taurin « Les Enganes » durant les grèves de mai 1968. Le club taurin « Les Enganes », toujours en activité aujourd'hui, avait été créé en 1967.

Pour la fête votive du 14 juillet 1968 et pour inaugurer ces arènes, a eu lieu un concours de manades « Blatière-Lafont ».

En 1981, la façade des théâtres étant en mauvais état, il fut décidé de la remplacer par un mur d'enceinte qui est toujours en place et qui fut encore construit par les membres du club taurin « Les Enganes ». L'inauguration de cette nouvelle enceinte eut lieu le 16 mai 1982 avec un concours de manades de taureaux jeunes « Laurent-Blatière ». Le 13 juin 1982, en prélude de la fête votive un concours de manades « Lafont-Blatière » a eu lieu. En 2006, la municipalité décida la mise en conformité des arènes. Ce qui nécessitait la reconstruction totale du toril et des gradins ainsi que la construction d'une infirmerie. La première tranche livrée en 2007 fut la réalisation d'un toril à cases, de l'infirmerie et du fronton de l'entrée. La deuxième tranche comprenant les gradins, l'éclairage, la sonorisation, l'accès des handicapés (gradins et toilettes) est maintenant terminée et sera inaugurée le samedi 31 mai 2008 (voir programme ci-joint)

Nos arènes entièrement rénovées ont une capacité de 700 places assises et 15 places pour handicapés. La piste permet aux taureaux jeunes et aux vaches cocardières de s'exprimer pleinement et chaque année, on peut voir de très bonnes courses de vaches. Ce fut le cas notamment en 2006 avec la royale de vaches cocardières de la manade Blatière qui fut désignée sur cette course meilleure royale de l'année.

Codognan et plus particulièrement les arènes ont été fidèles à la manade Blatière, car depuis la création de cette manade en 1921 par Alfred Blatière résidant à Vergèze, cette manade est venue sans interruption pour la fête votive. Cette fête votive, qui ne pouvait se concevoir sans taureaux, avait lieu chaque année pour le 14 juillet jusqu'en 1972. Depuis cette année, la fête a lieu la deuxième quinzaine du mois de juin.

Alain et Jean-Noël SOUBEIRAN

INAUGURATION DES ARENES DE CODOGNAN SAMEDI 31 MAI 2008



**Organisée
par le comité des fêtes
et les Clubs Taurins
"Les Enganes"
"La Ficelle"
de Codognan**

La journée sera animée par la pena « La Gardounenque »

- 10h00 Course de taureaux emboulés rasetés par les jeunes des écoles fédérales.
- 11h30 Inauguration des arènes avec les gardians de la manade Vitou et « les Cabidoules » du Cailar.
Après les discours officiels, la « Coupo Santo » sera chantée par Régine PASCAL, ambassadrice de la Camargue.
- 12h00 Abrivado - Manade VITOU
- 12h15 Apéritif offert par l'union des CT « Paul Ricard »
- 13h30 Repas avec traiteur au Foyer Communal - Prix du repas : 20€
S'inscrire auprès de Christian BARLAGUET - Tél : 04.66.77.12.64 ou 06.86.92.92.94
- 16h00 Course du trophée de l'avenir, Manade BLATIERE-BESSAC
Avec Thénardier, Pantin, Castillan, Cachotier, Césarion, Baccara, Jivago.
Razeteurs invités : Christophe Clarion, Cyril Garcia, Julien Malige, Nicolas Borrego, Guillaume Perez, Christophe Galibert
- 19h00 Bandido - Manade VITOU
- 19h30 Apéritif sur la Place avec animation musicale.

*Toute la journée au Foyer Communal : Exposition sur les arènes de Codognan
« depuis le plan de charrettes jusqu'à nos jours »*

**En prélude à l'inauguration des arènes,
le mardi 27 mai 2008
Journée Pédagogique organisée pour les enfants
des écoles de Codognan, Mus et Vergèze.**

Gala de la danse

Samedi 29 mars 2008, grande soirée à Codognan. De nombreuses familles sont déplacées pour venir assister au « GALA DE LA DANSE » organisé par le Carrefour Culturel Codognanais. Beaucoup d'enfants et de jeunes ont évolué, au cours de la première partie, sur la musique de Carmen. Pendant l'entracte, chacun a pu se rafraîchir ou se restaurer. Au cours de la deuxième partie, les thèmes de musique qui



accompagnaient les danses étaient plus diversifiés : tels que Tango Shakira, Lorie Maria, Che Guevarra.

Par leurs applaudissements, les spectateurs ont manifesté leur satisfaction.



A la fin de cette soirée agréable et familiale, Monique et Véronique CHAUDOIN-QUINTIN ont été ovationnées par le public et les participants. Depuis de nombreuses années, elles essaient de transmettre, à beaucoup d'enfants et de jeunes, leur passion et leur amour de la danse. Le nom de l'école de danse est évocateur : « VEROPASSION ». Encore merci à tous et « à la prochaine fois ».

:-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-:

Printemps des Poètes

Samedi 5 avril, le Carrefour Culturel Codognanais avait organisé la manifestation « **Printemps des Poètes** », en collaboration avec la Bibliothèque Départemental de Prêt (B.D.P.).



Bon nombre de Codognanais ont montré qu'ils avaient une âme de poètes puisque le Maison du Peuple était juste assez grande pour les accueillir.

De nombreux panneaux explicatifs et décoratifs étaient exposés sur le pourtour de la salle et la décoration incitait autant à l'inspiration que l'arrivée des beaux jours. L'engouement de certaines maîtresses des écoles primaires, pour cette opération, y était aussi sans doute pour beaucoup.

Une fresque réalisée par les « p'tits » de la crèche complétait la décoration.

Les adultes, Mesdames Patry, Onduna, Guitonau et Messieurs Ricard et Fanguin déclinaient des poèmes tous aussi inspirés les uns que les autres. Les nombreux enfants présents n'ont pas été en reste. Avec des poèmes aussi variés que naïfs, ils ont souvent soulevé l'admiration de la salle avec le récit de versets très nature, comme celui de Jonathan, 6 ans, dont voici l'une des strophes « *j'ai vu dans le pays, trois petits ouistitis, qui suçaient des fruits, assis sur un tapis* ».

Deux guitaristes ont rappelé par leurs interprétations que l'un des plus grands poètes en chanson était presque du pays : l'indémoudable « Georges Brassens ».

:-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-: :-:

En route vers **PORQUEROLLES**



Départ en autocar samedi 17 mai 2008
à 7h30 précises devant l'horloge

Un car de Codognanais et d'habitants des environs va partir pour un week-end de détente dans une des belles régions de notre pays.

Séjour prévu les 17 et 18 mai et organisé par le C.C.C.
Bon voyage à tous et revenez avec la tête remplie de rêves et de beautés.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Concert "Guitares Plus"

Après l'ensemble des Guitares Plus,
le C.C.C. propose un deuxième concert avec un quatuor à vent.

Ce concert aura lieu le vendredi 23 mai 2008 à 20 heures 45
en l'église St André de CODOGNAN (Entrée : 5 € - Gratuit pour les enfants)



Le quatuor à vent (clarinettes, saxophone alto, saxophone baryton) se compose de quatre musiciens jouant dans différentes formations de la région de Montpellier, qui prolongent le plaisir de faire de la musique en se réunissant toutes les semaines pour assouvir leur passion commune. Pour ce concert, ils présenteront des oeuvres de Mozart, Ketelbey, Debussy, Léhart..... arrangés pour instruments à vent.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

LENGO

Rencontres du groupe du C.C.C. de

Les mardi 13 et 27 mai 2008 à 18H

dans la salle du Carrefour Culturel Codognanais

23, Rue de la Mairie (face à la boîte aux lettres de la Poste) à Codognan

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

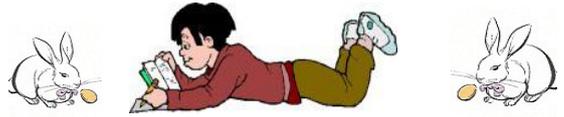
Rencontre à Manduel

DES GROUPES PARLANT LA LANGUE DE NOS AÏEUX

Dans les Arènes le samedi 14 juin 2008 à partir de 17h

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

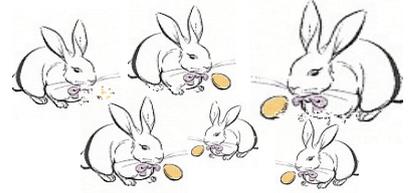
BIBLIOTHEQUE « JUNIORS »



Merci aux institutrices, Aurore et Jessie et aux enfants, pour leur participation au « Printemps Poésie ». Les poèmes des enfants peuvent être lus et relus à la Bibliothèque Juniors.
Merci à Magali et Nicolas de la crèche, ils ont animé un atelier peinture pour les plus petits.

Nouveautés pour les plus petits

- Les chiens
- L'agneau de Patrick Gelot
- Basile goûte de Françoise Bongard



Nouveautés pour les adolescents

- La série des Otori (5 livres) de Learn Heann
- La série « L'autre » - La 8^{ème} porte et Ellena l'envol de Pierre Bottero



Horaires d'ouverture de la Bibliothèque
Mercredi de 10H30 à 11H45 et 16H30 à 17H45
Vendredi de 16H30 à 17H45



- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

	Du 18 au 24 mai	Voyage en Italie - Venise et les Lacs Italiens
	Mercredi 28 mai	Repas « Fêtes des Mères » avec animation

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Association Codolien

Invite

Les CODOGNANAIS à se retrouver

dimanche 18 mai 2008 à partir de 11 h 30

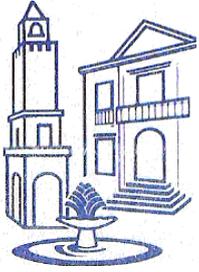
Pour le déjeuner sur l'herbe

Le verre de la convivialité vous sera offert



Journée conviviale où nous prévoyons des jeux pour les enfants

Participation libre et sans engagement.



INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2008

Convocation : 01/04/2008 – Affichage : 09/04/2008

Présents : ROGER M. SOUBEIRAN J-N. BONDONO F. GRAS P. ARCARO H. PEREA C. CAZELLET S. DEUBEL C. BERTRAND L. NAZON J-L. SOULIER T. SEGATTI F. MEDDA M-H. ARCARO M-D. MORGADHINO B. GUERIN B. FEVRIER B.

Excusée : CHARNOT L.

Secrétaire de séance : Madame MEDDA M-H.

1) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire expose que la commune a délégué au Comité des Fêtes l'organisation de l'inauguration des arènes. A cet effet, il est souhaitable d'allouer une subvention exceptionnelle audit Comité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 3 000 € au Comité des Fêtes.

2) COMMISSIONS MUNICIPALES

Voir annexe.

3) INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des élus municipaux issues des articles L. 2123-20 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il invite le Conseil Municipal à fixer le montant des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes. A titre indicatif, les indemnités maximales pouvant être allouées à une commune de 2 500 habitants sont les suivantes : Maire : 43 % de l'indice 1015 soit 1 608,74 € brut par mois ; Adjoint : 16,5 % de l'indice 1015 soit 617,31 € brut par mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : L'indemnité du Maire, Monsieur Michel JULIEN est, à compter du 21 mars 2008, date d'entrée en fonction de l'intéressé ((Délibération n°25-2008 (au vu de la possibilité prévue par la circulaire ministérielle du 21 février 2008)), calculée par référence au barème fixé par l'article L. 2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à la commune : 43 % de l'indice 1015, soit 1 608,74 € brut par mois,

Les indemnités des adjoints sont, à compter du 21 mars 2008((Délibération n°25-2008 (au vu de la possibilité prévue par la circulaire ministérielle du 21 février 2008)), calculées par référence au barème fixé par l'article L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à la commune : 12,4 % de l'indice 1015 soit 463,91 € par mois pour les 5 adjoints.

4) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à Monsieur Michel JULIEN, Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats ; notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune notifié aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° décider la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18° exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme.

5) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu d'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 3 membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres. Sont élus : Madame Brigitte GUERIN, Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Jean-Noël SOUBEIRAN.

6) SIE VISTRE PETITE CAMARGUE

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner quatre délégués (deux titulaires, deux suppléants).

A cet effet, il y a lieu de procéder à une élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sont élus délégués titulaires : Monsieur Michel ROGER, Monsieur Henri ARCARO

Sont élus délégués suppléants : Monsieur Bernard FEVRIER, Monsieur Thierry SOULIER

7) SIVOM MOYEN RHONY

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu d'élire au scrutin secret et à la majorité absolue quatre délégués qui siégeront au SIVOM Moyen Rhône.

Sont élus : Monsieur Jean-Noël SOUBEIRAN, Monsieur Ludovic BERTRAND, Monsieur Henri ARCARO, Monsieur Philippe GRAS.

8) SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu d'élire 2 délégués (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant) au scrutin secret et à la majorité absolue pour siéger au sein du syndicat. Sont élus : délégué titulaire : Monsieur Philippe GRAS, délégué suppléant : Monsieur Bernard FEVRIER.

9) COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil, il y a lieu de désigner un délégué pour siéger comme représentant auprès des instances du comité. Madame Françoise BONDONO est désignée comme déléguée.

10) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil, il y a lieu d'élire au scrutin secret et à la majorité absolue les membres du C.C.A.S. Il est proposé d'élire 5 membres. Sont élus : Madame Françoise BONDONO, Madame Lucile CHARNOT, Madame Christiane DEUBEL, Madame Marie-Hélène MEDDA, Monsieur Jean-Luc NAZON.

11) CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil, il y a lieu de désigner un correspondant défense qui aura pour fonction de servir, au niveau communal, de relais d'information entre le ministère de la défense et les administrés afin d'assurer et de développer le lien Armée-Nation. Monsieur Michel ROGER est désigné correspondant défense.

12) SALARIES « SUPER U »

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une délégation des salariés de « Super U » au lendemain de son élection. Cette délégation souhaitait le soutien de la municipalité dans son action sur les salaires et les conditions de travail.

13) JOURNEE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable d'organiser une journée « environnement » pour le nettoyage des berges du Rhône. Il propose la journée du samedi 17 mai 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la journée « environnement » du 17 mai 2008.



Inscriptions pour le recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles nés en 1992, et qui auront 16 ans au cours du 2ème trimestre 2008, doivent se présenter en Mairie durant le mois de leur anniversaire.

Veillez vous munir des pièces suivantes :

- le livret de famille des Parents
- Votre carte nationale d'identité.

-- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

PERMANENCE « Assistante Sociale »

Madame CHAUVINEAU assure ses permanences le deuxième vendredi des mois pairs.

Madame NOUET assure ses permanences le deuxième vendredi des mois impairs.

Prendre rendez-vous au 04.66.73.10.50

Modification de la COLLECTE DES DECHETS

La Communauté des Communes « Rhône-Vistre-Vidourle » informe les habitants qu'à compter du lundi 28 avril, les jours fériés ne seront plus collectés sur tout le territoire de la communauté.

En cas de jour férié, le mardi, la collecte sélective sera assurée le jeudi suivant.

INFORMATION

LE RHÔNY a besoin d'un NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 17 mai 2008 à 9heures

Rendez-vous – Chemin de la Védière à la Prise d'eau

La Municipalité de Codognan vous invite à participer à cette activité
et vous en remercie d'avance.

Les enfants viennent accompagnés d'un adulte.

Pour tous, prévoir des bottes pour la sécurité.

A midi, fin des travaux.

Le Site de la Mairie de CODOGNAN est disponible

<http://www.codognan.com>

C.N.R. C. Clémenti

Entreprise générale du bâtiment

Pose de menuiserie, cuisine et faïence...Mise en jeu...PlacoplomberiePeinture.....
Gestion de gros œuvre et travaux.

Tél : 06.63.41.28.08

Devis gratuit.

EXPOSITION DE PEINTURE Temple de Codognan

Le thème abordé aura pour but de mettre en valeur les « marines »,
les « rivages marins » plus ou moins lointains.

Jean-Louis GAILLARD

Exposé du 2 au 6 mai 2008 - Ouverture de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Vernissage le 2 mai à partir de 18h - ouvert à tous

Tél : 06.37.57.92.29

<http://jlouismed1@tele2.fr>

INVITATION

ANNIVERSAIRE Du Caveau d'Héraclès

Déjà une bougie !

SAMEDI 24 MAI 2008

« Journée portes ouvertes »

Cocktail offert midi et soir
avec de nombreuses animations :

- Le Casino des vins
- Le célèbre caricaturiste
Jean-Michel RENAULT
- Exposition de vieilles voitures
« VIEUX VOLANTS »

- Animation musicale,
dégustation de vins médaillés
des produits du terroir.



Le Caveau d'Héraclès
Z.A. les Coudourelles R.N.113
30310 VERGEZE Tél : 04.66.88.85.50

www.caveau-heracles.com

Confection du Journal "le COUDOUGNAN"



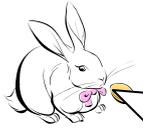
Première étape

Choix des textes, des publications,
8 personnes * 1h30 = 12h



Deuxième étape

Mise en page, frappe sur ordinateur
12 à 15h



Troisième étape

Comité de Relecture : Critiques et correction
des fautes : 4 personnes * 1h30 = 6h



Quatrième étape

Dernière mise au point avant impression : 2h



Cinquième étape

Le duplicateur s'active.
2 personnes * 3h (minimum) = 6h



Paquets avant le triage.

Chaque page est tirée en 1200 exemplaires recto-verso
(6 ou 7 feuilles) soit 14 400 ou 16 800 photocopies



Sixième étape

La trieuse fait son travail : 2 à 3h



Septième étape

Les petites mains s'activent pour agraffer et plier
6 ou 9 personnes * 2h soit 12 ou 18h



Huitième étape avant la lecture

La distribution dans les boîtes aux lettres : 6h

Bonne lecture

à tous.

